

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**COMMUNE DE TRONVILLE-EN-BARROIS**

La réunion a débuté le 20 avril 2026 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BRIAT Daniel.

**Membres présents :**

Monsieur BRIAT Daniel - Maire  
Monsieur CHARLIER Sylvain  
Monsieur DE CHARDON Patrice - Adjoint aux Finances et Projets  
Monsieur DUPUIS Francis  
Madame GELIN Elodie  
Madame JEANDET Amélie  
Monsieur LEBLANC Gérard - Adjoint  
Madame PIC Nicole  
Madame POLVENT Francine  
Madame PROT Edith - Adjointe aux affaires scolaires.  
Monsieur SCHMITTBUHL Pascal  
Monsieur VIGNERON Daniel

**Membres absents représentés :**

Madame KRUGMANN Sylvie - Adjointe à la vie associative et sportive fêtes et cérémonies Pouvoir donné à M DE CHARDON Patrice - Adjoint aux Finances et Projets  
Madame PINOTIE Elodie Pouvoir donné à Mme JEANDET Amélie  
Monsieur TREMOUILLER Olivier Pouvoir donné à Mme GELIN Elodie

**Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Madame JEANDET Amélie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2026\_018 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Mairie  
2026\_019 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Lotissement  
2026\_020 - Affectation des résultats - Budget Lotissement  
2026\_021 - Budget primitif 2026 - Budget Lotissement  
2026\_022 - Fongibilité des crédits  
2026\_023 - Correspondant Défense  
2026\_024 - Désignation délégués bois  
2026\_025 - Désignation délégués Fuclém  
2026\_026 - Demandes de participation aux voyages scolaires 2026  
2026\_027 - C.L.E.C.T.  
2026\_028 - Enedis - Servitude  
2026\_029 - D.I.A.  
2026\_030 - Projet éolien  
- Questions diverses

**2026\_018 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Mairie**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2024		1 741 718,50	597 313,90	
Opérations de l'exercice	1 185 605,08	1 598 970,95	986 889,58	763 988,09
Résultats de l'exercice N		413 365,87	222 901,49	
Soldes des restes à réaliser				596 438,00
Résultats définitifs		2 155 084,37	223 777,39	

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune budget Mairie,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, Approuve le Compte Financier Unique 2025 – Budget Mairie - de la commune Tronville en Barrois.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

**14 voix pour**  
**1 non-participant**

**2026\_019 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Lotissement**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Lotissement de l'Ornain, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2024		88 379,36		67 011,78
Opérations de l'exercice	0	17 908.86		0
Résultats de l'exercice N	0	17 908.86	0	0
Soldes des restes à réaliser				
Résultats définitifs		106 288,22	0	67 011,78

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement de l'Ornain,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, Approuve le Compte Financier Unique 2025 – Budget Lotissement de l'Ornain

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

**14 voix pour**  
**1 non-participant**

## 2026\_020 - Affectation des résultats - Budget Lotissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire et après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 106 288,22 € €

Un résultat d'investissement de : 0 €

Un résultat d'investissement cumulé de : 67 011,78 €

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (R1068) 0,00 €

Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 106 288,22 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 67 011,78 €

**15 voix pour**

## 2026\_021 - Budget primitif 2026 - Budget Lotissement

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif Lotissement 2026 ainsi qu'il suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 106 288.22 €

Recettes : 106 288.22 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 173 300.00 €

Recettes : 173 300.00 €

**15 voix pour**

## **2026\_022 - Fongibilité des crédits**

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**15 voix pour**

## **2026\_023 - Correspondant Défense**

Le Conseil Municipal se doit de désigner un correspondant défense, désignation qui s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mr Gérard LEBLANC, Correspondant Défense.

**15 voix pour**

**2026\_024 - Désignation délégués bois**

Le Conseil Municipal se doit de désigner deux délégués pour représenter la commune auprès de Communes Forestières France et Communes Forestières Grand Est.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : Mr Gérard LEBLANC

Suppléant : Mr François DUPUIS

**15 voix pour**

**2026\_025 - Désignation délégués Fuclem**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré.

Conformément à l'article 6.1 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire 1 délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner **deux délégués** de son assemblée qui seront appelés ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants ;

Vu la délibération DE\_2026\_006 du Comité Syndical de la FUCLEM en date du 24 février 2026 fixant le nombre de délégués de la FUCLEM à 302 à partir des chiffres INSEE de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne comme délégués FUCLEM pour représenter notre commune :

- Mr Patrice de CHARDON 27 route de Guerpont 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- Mr Daniel BRIAT 15 rue de Maulan 55310 TRONVILLE EN BARROIS

**15 voix pour**

**2026\_026 - Demandes de participation aux voyages scolaires 2026**

La commune a été destinataire de plusieurs demandes de participations financières concernant des voyages scolaires.

Après délibération, le conseil municipal est favorable pour accorder :

- Une participation financière de 50€ à l'élève Morgan BRIARD, élève au Lycée Raymond Poincaré de Bar le Duc pour un voyage scolaire réalisé en Angleterre du 06 au 10 avril 2026
- Une participation financière de 50€ à l'élève Maelie LALOT, élève au Collège Robert Aubry de Ligny en Barrois pour un voyage scolaire réalisé en Angleterre du 16 au 21 mars 2026
- Une participation financière de 50€ à l'élève Kelvyn TANG, élève au Collège Robert Aubry de Ligny en Barrois pour un voyage scolaire réalisé en Angleterre du 16 au 21 mars 2026
- Une participation financière de 50€ à l'élève Enzo TREMOUILLER, élève au Lycée Raymond Poincaré de Bar le Duc pour un voyage scolaire réalisé en Angleterre du 06 au 10 avril 2026
- Une participation financière de 50€ à l'élève Clovis VARINOT, élève au Lycée Raymond Poincaré de Bar le Duc pour un voyage scolaire réalisé en Espagne du 06 au 10 avril 2026

**15 voix pour**

**2026\_027 - C.L.E.C.T.**

La C.L.E.C.T., Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission unique d'évaluer le montant total des charges financières transférées par les communes à un établissement public de coopération intercommunal ayant opté pour la fiscalité Professionnelle unique. Cette évaluation permet de déterminer le coût net des charges transférés qui sert de base à l'attribution de compensation.

Il convient de désigner deux membres qui siégeront à cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne les membres qui siégeront à la CLECT auprès de la Communauté d'Agglomération à savoir :

Titulaires :

- Patrice de CHARDON 27 route de Guerpont 55310 TRONVILLE EN BARROIS
- Daniel BRIAT 15 rue de Maulan 55310 TRONVILLE EN BARROIS

Suppléants :

- Mr Pascal SCHMITTBUHL
- Mr Sylvain CHARLIER

**15 voix pour**

**2026\_028 - Enedis - Servitude**

La commune a consenti au profit de la société ENEDIS, une constitution de servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine.

Les parcelles concernées sont situées à TRONVILLE EN BARROIS section AD n°316 et 305.

Conformément à la convention sous seing privé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent

**15 voix pour**

**2026\_029 - D.I.A.**

Le Maire informe l'assemblée des demandes reçues du 01/01/2026 au 20/04/2026

- Mr Bruno PHILIPPE – parcelle AM36 - lieu dit les Vassues
- SCI ENFAG - parcelle AD31 - Rue de l'Ornain (cité du Maroc)
- Mr René FERRO – parcelle AO18 – 29 Route de Guerpont

**15 voix pour**

**2026\_030 - Projet éolien**

Le Maire fait part au conseil d'un courrier de Mr le Préfet leur demandant de statuer sur l'opportunité du projet éolien « Parc Eolien de Tronville-en-Barrois »,

Après délibération le conseil municipal est favorable à la continuité du projet tel qu'il a été présenté.

**14 voix pour**

**1 abstention**

#### **Questions diverses**

Mme PROT informe des élections du CMJ le 29 mai 2016

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Madame JEANDET Amélie  
Secrétaire de séance

Monsieur BRIAT Daniel,  
Maire